

02 sep 2022 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2022

Modifications concernant les catégories de personnel pour les tâches auxiliaires ou spécifiques dans les services publics fédéraux

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte des modifications aux catégories des tâches auxiliaires ou spécifiques pour lesquelles des personnes peuvent être mises en service par un contrat de travail, dans les services publics fédéraux, les services publics de programmation et les organismes d'intérêt public.

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal du 1er février 1993 déterminant les tâches auxiliaires ou spécifiques dans les services publics fédéraux, les services publics de programmation et autres services qui en dépendent ainsi que dans certains organismes d'intérêt public. Diverses modifications ont été apportées aux catégories de membres du personnel :

- suppression de catégories aujourd'hui désuètes
- modifications et clarifications de certaines catégories existantes
- ajout de nouvelles catégories

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 1er février 1993 déterminant les tâches auxiliaires ou spécifiques dans les services publics fédéraux, les services publics de programmation et autres services qui en dépendent ainsi que dans certains organismes d'intérêt public

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be